

## >> Mention complémentaire

Diplôme professionnel national de niveau V préparé en 1 an :

- Donne à son titulaire une qualification spécialisée et le **titre d'auxiliaire de vie sociale** (équivalence avec le DEAVS, décret n° 2002-410 du 26 mars 2002).
- Permet l'accès aux écoles d'aide-soignante, d'AMP et d'auxiliaire de puériculture avec dispenses d'épreuves écrites d'admission (voir conditions pour chaque diplôme).
- Dispense de certaines épreuves ou modules de la formation d'aide-soignante (4 modules, arrêté du 22/10/2005) d'auxiliaire-de puériculture (3 modules, arrêté du 16/01/2006), d'AMP (4 modules, arrêté du 11/04/2006), du CAP Petite Enfance.

L'accès à la formation est accessible à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme (CAP PE, CAP ATMFC, CAPA SPVE, BEP ASSP, ...).

**Vos qualités** : qualités relationnelles, discrétion, esprit d'initiative, faculté d'adaptation, maturité, bon sens, bonne résistance physique.

**Le métier d'Auxiliaire de vie sociale permet l'accès à un bassin d'emploi riche, varié et souvent local.**

# Aide à domicile

## La formation (horaires indicatifs)

### Enseignements professionnels

(Sciences médico-sociales, physiopathologies, techniques de services à l'utilisateur à domicile, technologies du logement)

540  
Heures

### Périodes de formation en milieu professionnel

16 semaines obligatoires sur l'année

560  
Heures

## Conditions d'exercice

Le titulaire de la MCAD exerce ses fonctions auprès des familles, de personnes âgées ou handicapées, vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il doit être capable :

- De concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
- De réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- De contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers
- De favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie
- De participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes
- De solliciter les partenaires compétents

## Débouchés, poursuites d'études

Le titulaire de la MCAD est auxiliaire de vie sociale dans les secteurs publics, privés ou associatifs.

Possibilités d'admission en école d'aides-soignants, d'AMP ou d'auxiliaires de puéricultrice.